

Les bons réflexes pour tous ! Sécurité à vélo

Un vélo bien équipé

Ce qui est obligatoire :

- une sonnette dont le son peut être entendu à 50 m au moins,
- deux freins dont l'état nécessite une vérification régulière,
- des catadioptrés
- latéraux : orange - avant : blanc
- sur les pédales : orange - arrière : rouge
- un éclairage avant émettant une lumière jaune ou blanche,
- un feu rouge fixe à l'arrière.

Ce qui est conseillé :

- un rétroviseur placé sur le guidon,
- un écarteur de danger.

Vérifier l'état général de son vélo avant l'utilisation.

Les pneus sont-ils bien gonflés ? / La selle et le guidon sont-ils bien serrés ?

Les roues sont-elles bien bloquées ?

Un bon comportement

Anticiper sur les éventuels dangers :

ouverture de portière, traversée des piétons, véhicule changeant de file.

- *Respecter le Code de la route.*
- *Bien se positionner sur la chaussée.*
- Rouler à droite et à environ 1 m des voitures et/ou du trottoir.
- Ne pas zigzaguer entre les voitures.
- Ne pas circuler sur les trottoirs. Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Utiliser les bandes et pistes cyclables lorsqu'elles existent.
- Aux intersections, se placer en avant des véhicules afin d'être vu.
- *Indiquer un changement de direction en tendant le bras.*
- *Maîtriser sa vitesse.*
- *Garder ses distances : 1 m au moins par rapport aux autres véhicules*

Les numéros utiles :

112 : numéro d'urgence pour tous les mobiles

18 : Pompiers

15 : SAMU

17 : Gendarmerie

Office de Tourisme de Noblat

Circuits cyclistes Saint-Léonard de Noblat et ses environs



2 circuits à vélo au départ de Saint-Léonard de Noblat

Office de Tourisme de Noblat
Place du Champ du Mars
87400 Saint-Léonard de Noblat
05 55 56 25 06
www.tourisme-noblat.fr



